

ANALYSE ESG ET TRANSITION ECOLOGIQUE RAPPORT 2017

1. Informations relatives à PREPAR Assurances	2
2. Périmètre des analyses et Benchmark	4
2.1 Périmètre à fin décembre 2017	4
2.2 Benchmarks	5
3. Analyse relative aux critères Environnementaux Sociaux et de qualité de Gouvernance	6
3.1 Émetteurs privés	6
3.2 Émetteurs publics	11
4. Analyse relative à la Transition Energétique et Ecologique	14
4.1 Émetteurs privés	14
4.2 Émetteurs publics	23

I. Informations relatives au groupe PREPAR Assurances

On entend ici par « groupe » l'ensemble constitué des sociétés :

- PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 142183 792 € - 323 087 379 RCS Nanterre, dont le siège social se situe Tour Franklin - 101 Quartier Boieldieu - 92800 PUTEAUX
- PREPAR-IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 800 000 €- 343 158 036 RCS Nanterre, dont le siège social se situe Tour Franklin - 101, Quartier Boieldieu 92800 PUTEAUX

et dont la société de tête est PREPAR-VIE.

a) Démarche générale

La prise en compte par notre groupe des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Cette démarche est récente et sa mise en œuvre sera progressive. Sa mise en place s'inscrit dans une préoccupation d'agir au mieux des intérêts de nos assurés.

Notamment, notre groupe est, et restera, attentif aux respects des droits de l'homme, des conditions de travail et des normes environnementales.

L'analyse ESG est pour nous un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut nous exposer à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés.

b) Initiatives nationales, chartes et labels

Notre groupe est membre de la Fédération Française de l'Assurance. La Charte Développement durable de la FFA date de 2009 et a été l'une des premières parmi les chartes de branche. La FFA est signataire du Paris Pledge for Action. La FFA est également signataire des déclarations des acteurs de la place de Paris en 2015 et 2016. En 2017, elle a publié une feuille de route pour « dynamiser l'intégration des critères ESG-climat dans les stratégies d'investissement des assureurs ».

A quelques jours du sommet du « One Planet Summit » (décembre 2017), les membres de la FFA ont annoncé les trois initiatives suivantes :

1. ne plus investir dans les entreprises qui ne renonceraient pas à leur plan de développement de nouvelles centrales à charbon ;
2. proposer une offre verte ou responsable en assurance vie ;
3. lancer une initiative conjointe émetteurs/investisseurs sur la transparence des données climat.

Notre groupe est membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i) et, à ce titre, participe aux échanges de bonnes pratiques ESG dans le cadre de l'association professionnelle.

c) Communications

Ce rapport est disponible sur le site de notre groupe www.prepar-vie.fr auquel nos assurés ont accès.

d) Evaluation ESG

Notre groupe est conscient que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi.

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de RSE des émetteurs. S'agissant d'une première étape dans la démarche d'appropriation des sujets ESG par notre groupe, et en l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions ESG, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille et de sensibiliser progressivement les gérants de notre groupe qui sont présents dans les comités décrits ci-après.

L'analyse du portefeuille selon des critères ESG, est présentée et discutée au Comité des risques financiers et de la solvabilité (CORIFISO). De plus, les gérants d'actifs de notre groupe étudient un rapport mensuel fourni par les gérants d'actifs sur les controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille (titres actions et obligataires détenus en direct). En cas de controverses particulièrement graves ou répétées sur une valeur, le gel de l'investissement ou le désinvestissement pourra être décidé dans le cadre du Comité tactique et de picking (COTACPICK).

e) Classes d'actifs

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations et de l'existence de méthodologies.

Pour cette première évaluation, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières directes (actions, obligations).

f) Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion

Notre groupe, conformément aux dispositions du décret, a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés de gestion pour connaître leur niveau de prise en compte des critères ESG (politiques d'engagement, signataire des PRI,...).

Ces éléments sont intégrés dans l'appréciation générale que réalise notre groupe dans le cadre des délégations de gestion.

g) Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Notre groupe, conformément aux dispositions du décret, a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés présentes en portefeuille et présentant des faiblesses sur certains aspects ESG.

h) Politique de vote

La part des titres de capital en direct dans notre portefeuille est non significative.

En conséquence de quoi, la formalisation d'une politique de vote n'a pas semblé nécessaire.

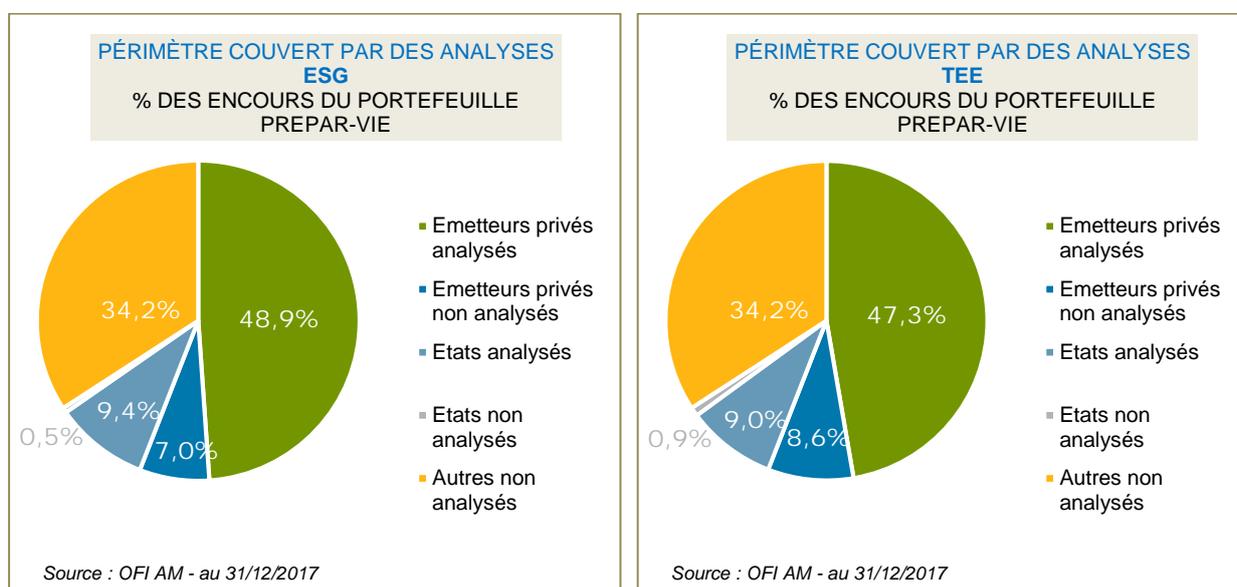
2. Périmètre des analyses et Benchmark

Les analyses sont regroupées en deux thèmes :

- ▶ ESG : analyse relative aux critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance ;
- ▶ TEE : analyse relative à la Transition Energétique et Ecologique.

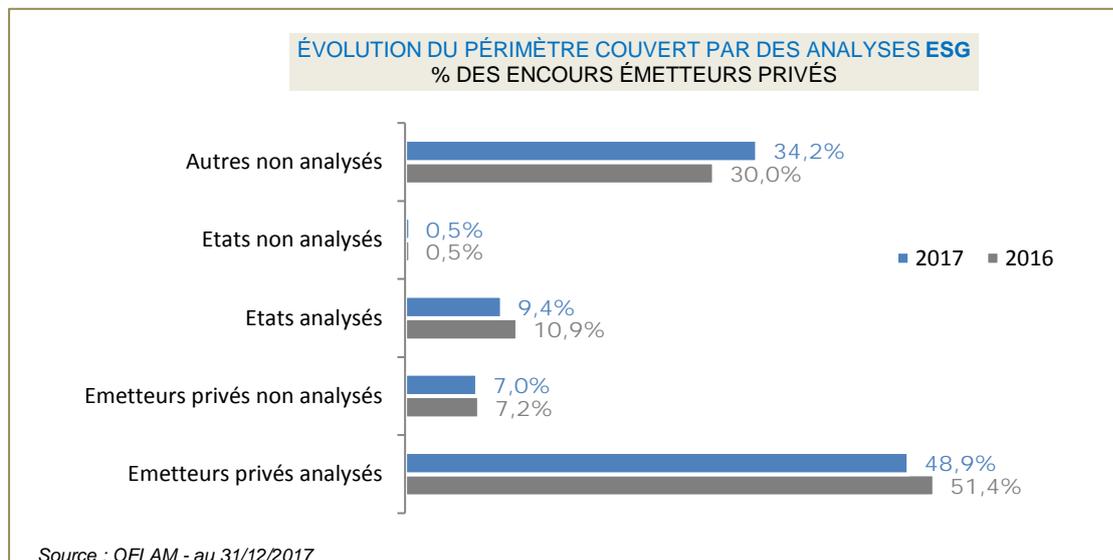
Du fait des types de données disponibles, chaque thème sera décomposé en « Émetteurs privés » et « Émetteurs publics ». Ces analyses sont réalisées par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

2.1 Périmètre à fin décembre 2017

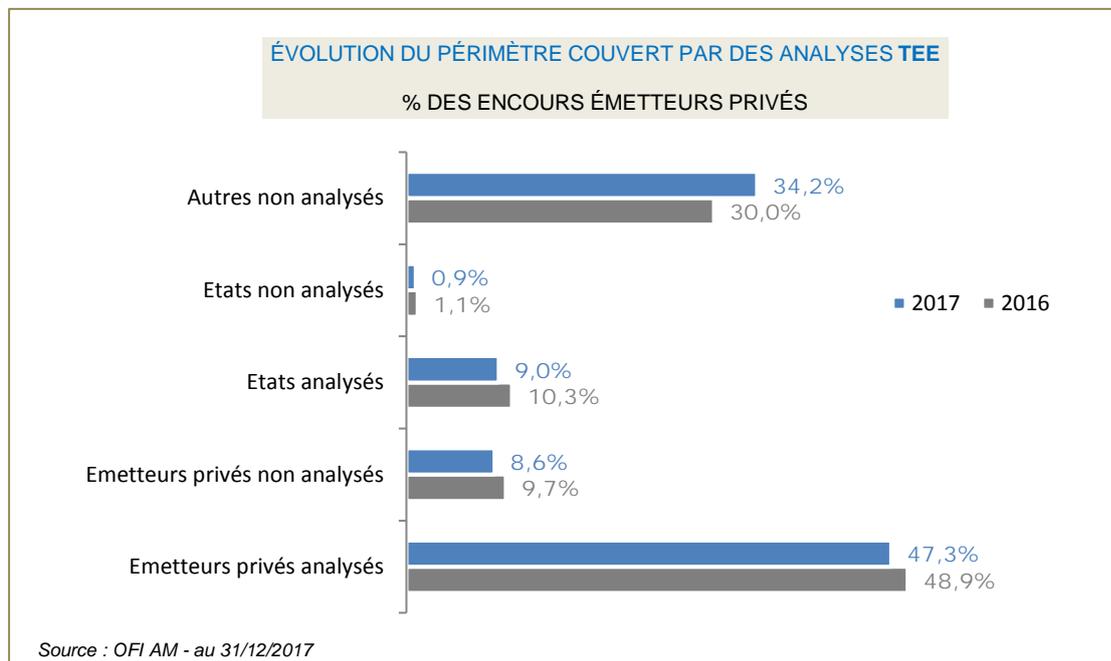


La catégorie « AUTRES » correspond aux OPC, immeubles et Unités de Compte.

Par rapport à l'année précédente, l'évolution du périmètre couvert s'établit ainsi :



Pour les analyses TEE, l'évolution est :



Le périmètre couvert par des analyses ESG et TEE a diminué. Ceci s'explique principalement par l'augmentation de la part d'OPC dans les portefeuilles de PREPAR.

2.2 Benchmarks

Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- pour les émetteurs privés, aux résultats de l'analyse de l'indice obligataire : Bof Merrill Lynch Euro Corporate Index, désigné par le terme de « Benchmark » dans le présent rapport. Cet indice réplique la performance des obligations émises par des entreprises en euro et de catégorie « Investment Grade » ;
- pour les États, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

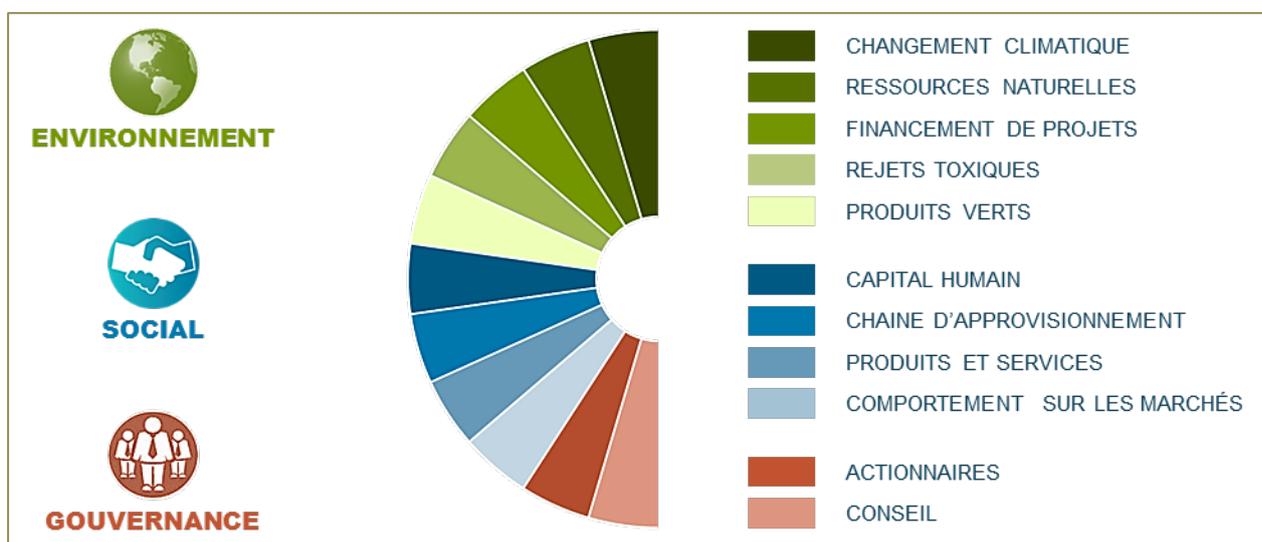
3. Analyse ESG

3.1 Émetteurs privés

a) Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Organisation Internationale du Travail) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeu « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques :



b) Raisons du choix des critères ESG retenus

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »).

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes. De plus, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques », pour chaque secteur d'activité, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés.

Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes et l'émetteur lui-même.

Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités.

En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

En résumé, chaque enjeux est « Activé » et « Pondéré » (en fonction du secteur d'activité) suivant 4 risques potentiels :



c) Critères environnementaux liés au changement climatique

Sur la thématique du changement climatique, les critères analysés sont les suivants.

▶ Critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - ▶ les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles,
 - ▶ les risques de sécheresse,
 - ▶ les risques sanitaires (recrudescence de maladies).
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - ▶ l'impact de l'activité sur l'eau (par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...),
 - ▶ l'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles),
 - ▶ l'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance.

▶ Critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- les émissions de carbone du processus de production :
 - ▶ exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques,
 - ▶ efforts de réduction de ses émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de processus de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - ▶ efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des processus de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits,
 - ▶ résultats observés ;

- les émissions de carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :
 - ▶ exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités,
 - ▶ efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits,
 - ▶ résultats observés ;

- les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :
 - ▶ énergies renouvelables,
 - ▶ bâtiments éco-conçus,
 - ▶ technologies améliorant l'efficacité énergétique,
 - ▶ solutions de recyclage,
 - ▶ chimie verte...

d) Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information :

- analyses provenant d'agences extra financières,
- analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés,
- analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance,
- informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...),
- communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport Développement Durable, contact direct...).

e) Méthodologie

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités.

La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur.

Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (approche dite « Best-in-Class »).

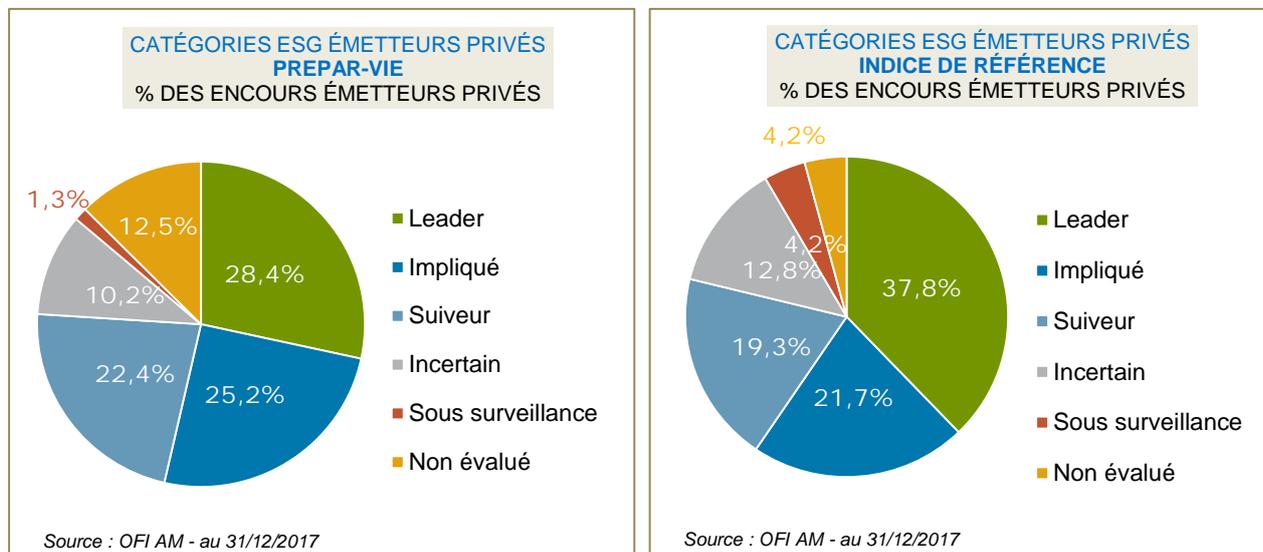
Selon leur niveau de performances ESG, une « catégorie » ESG est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **SOUS SURVEILLANCE** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG,
- **INCERTAINS** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- **SUIVEURS** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- **IMPLIQUÉS** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- **LEADERS** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

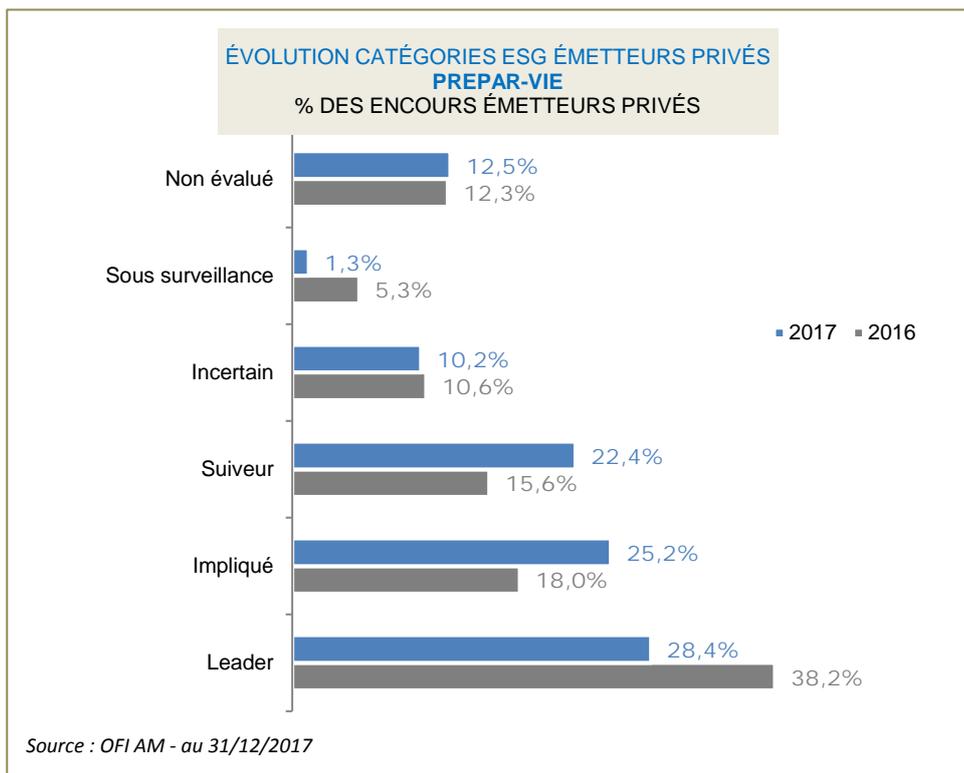
f) Résultats de l'analyse ESG au 31 décembre 2017

À fin décembre, 87,5 % des émetteurs privés détenus directement étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ESG des Émetteurs privés était la suivante :



Par rapport à l'année précédente, l'évolution de cette répartition par catégories ESG s'établit ainsi :



Malgré une baisse de la proportion d'émetteurs de bonne qualité ESG (53,6 % en 2017 contre 56,2 % en 2016) cette proportion reste supérieure à 50 %. De plus, la proportion d'émetteurs sous surveillance a nettement diminué, ils ne représentent plus que 1,3 % des encours.

g) Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG :

- les émetteurs appartenant à la catégorie SOUS SURVEILLANCE du fait de la faiblesse de leur prise en compte de critères ESG,
- les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses ESG.

► Émetteurs SOUS SURVEILLANCE

Les émetteurs SOUS SURVEILLANCE correspondent à ceux qui présentent le plus de retard dans leurs pratiques ESG.

Ce retard peut être :

- soit le fait de pratiques éloignées des meilleurs standards voire controversées,
- soit le fait d'un défaut de transparence (l'absence d'information sur un enjeu clé pour le secteur étant sanctionnée).

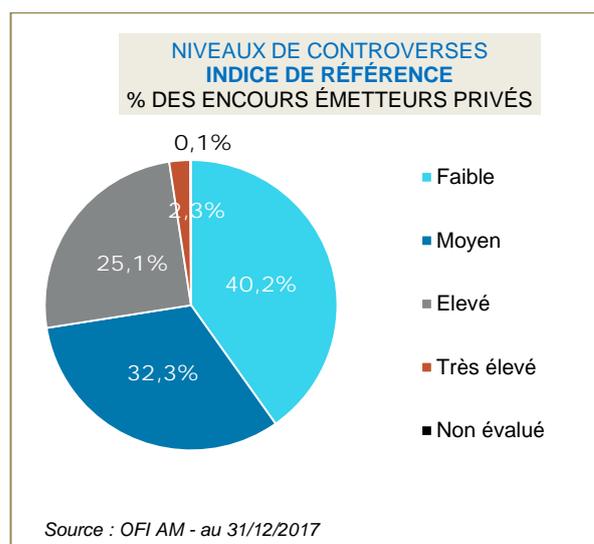
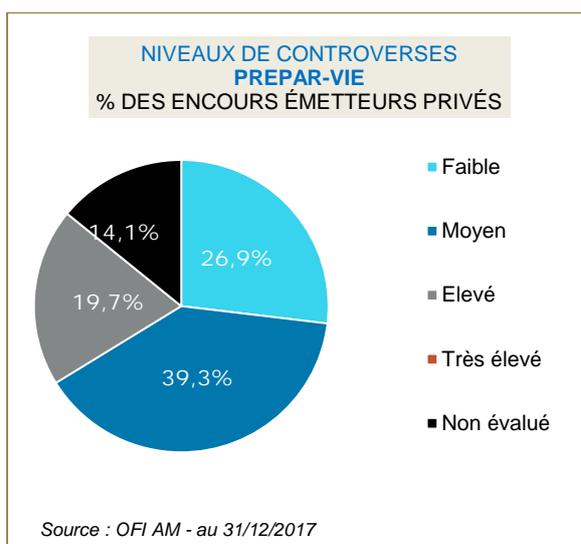
► Analyses des controverses ESG

Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

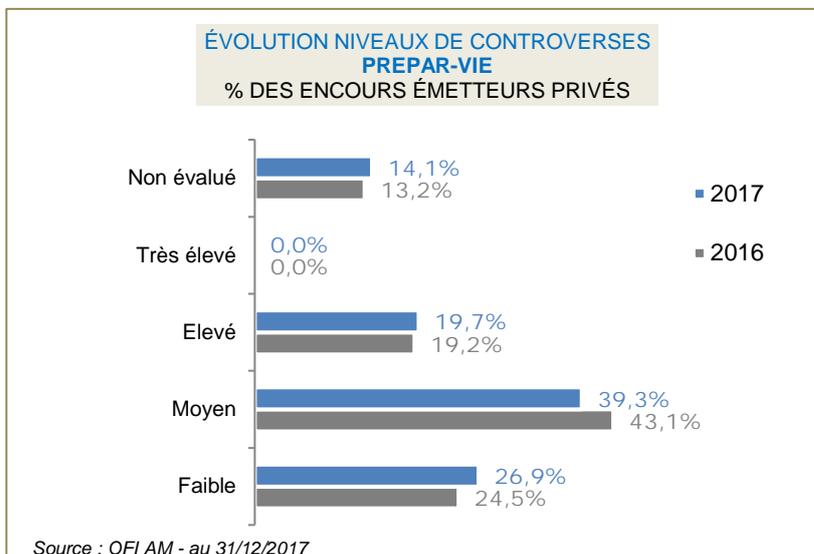
Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux :

- FAIBLE : controverses d'impact limité et/ou ponctuelles.
- MOYEN : controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace).
- ÉLEVÉ : controverses d'impact important et/ou présentant un caractère structurel.
- TRES ÉLEVÉ : controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales.

À fin décembre 2017, la répartition des émetteurs en portefeuille selon leur niveau de controverses était la suivante :



Par rapport à l'année précédente, le niveau de controverses a évolué comme suit :



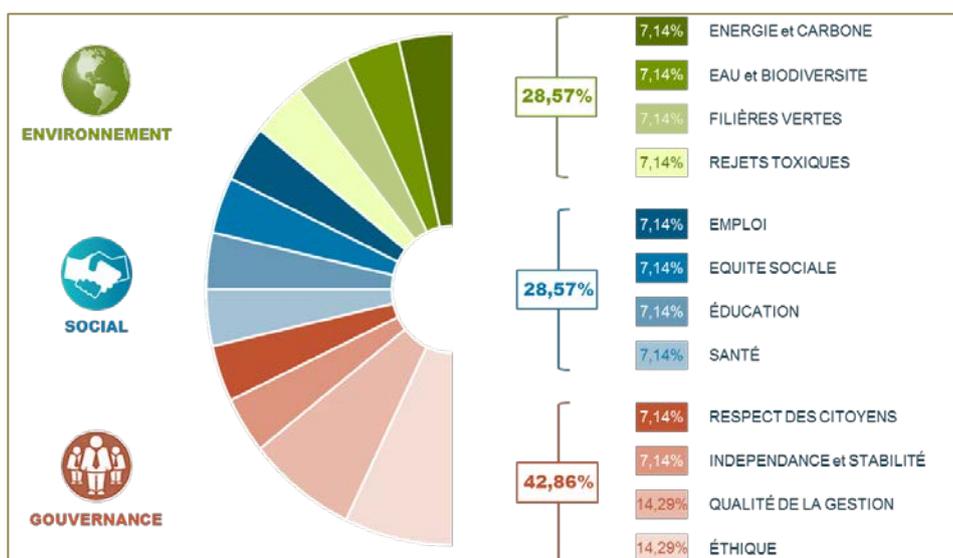
Comme en 2016, aucun émetteur présent dans notre portefeuille ne fait l'objet de controverse majeure.

3.2 Émetteurs publics

a) Nature des critères ESG pris en compte

À partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du Développement Durable, le Pôle ISR d'OFI AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques extra-financiers.

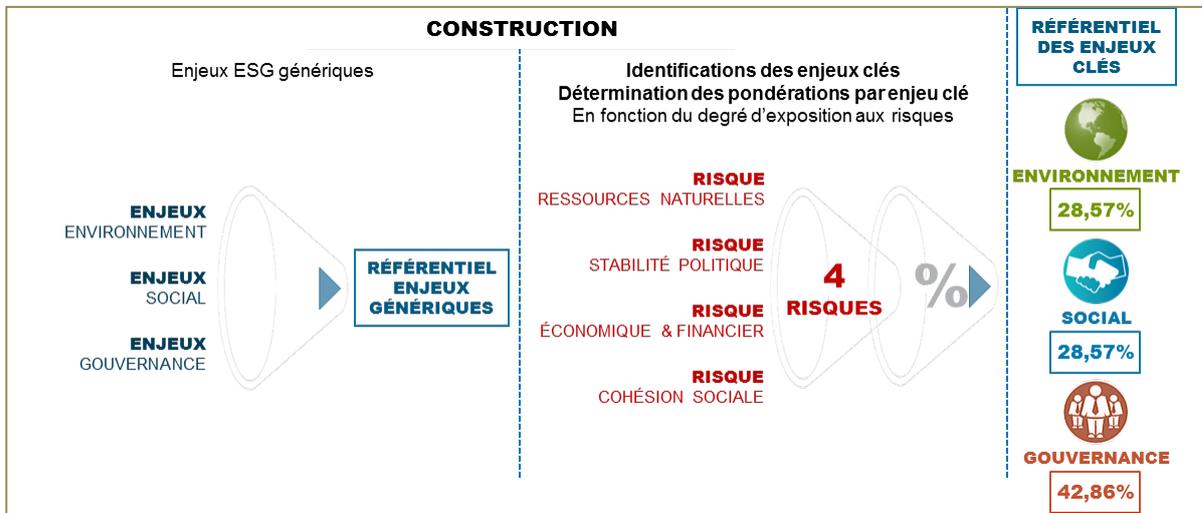
Ce référentiel est constitué de 12 enjeux :



b) Raisons du choix des critères ESG retenus

Ces critères ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du Développement Durable.

Comme pour les émetteurs privés, chaque enjeu est « activé » et « pondéré » suivant 4 risques potentiels :



c) Critères environnementaux liés au changement climatique

► Des critères concernant la limitation des émissions de gaz à effet de serre

Pour les États, l'enjeu analysé est l'enjeu « énergie et carbone », qui évalue la capacité de l'État à limiter son empreinte carbone (émissions de CO2, respect des engagements internationaux (COP21), recours au fret par la route), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

► Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

L'enjeu analysé est celui du « développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'État à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique.

Cet enjeu est analysé à partir de deux critères : % d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

d) Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG des Etats est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques : OCDE, Eurostat, ONU (PNUD, Aquastat, FAO), Banque Mondiale, AEIA, Freedom House et Transparency International. Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des Etats.

e) Méthodologie

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque État pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

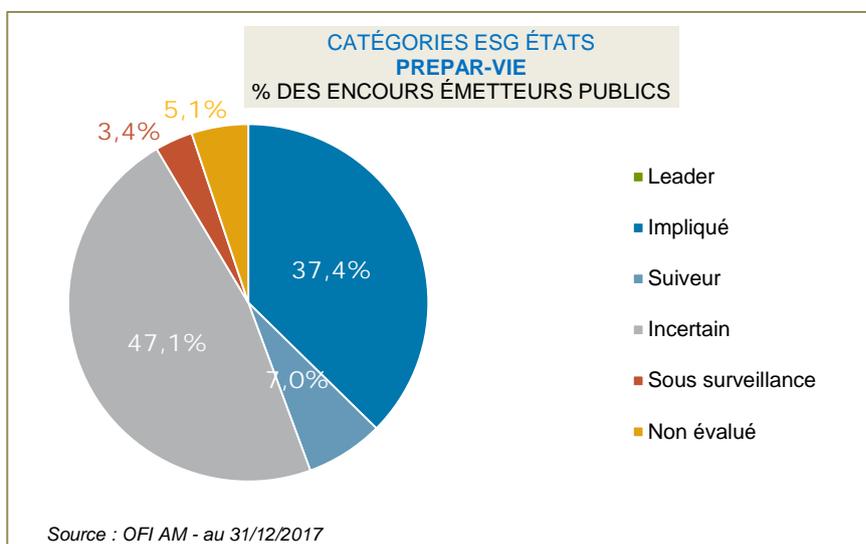
Cette analyse se traduit par une notation de chaque État. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement est fait de l'attribution d'un score sur une échelle de 0,5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ESG est ensuite affectée à chaque État, au sein de l'univers de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

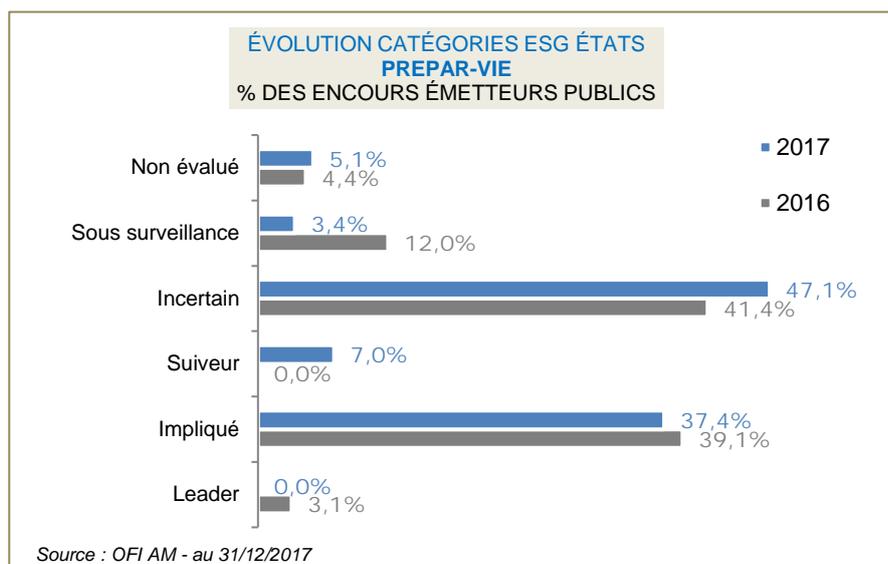
- ▶ **SOUS SURVEILLANCE** : retard dans la prise en compte des enjeux ESG,
- ▶ **INCERTAINS** : enjeux ESG faiblement gérés,
- ▶ **SUIVEURS** : enjeux ESG moyennement gérés,
- ▶ **IMPLIQUÉS** : actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- ▶ **LEADERS** : les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

f) Résultats de l'analyse ESG au 31 décembre 2017

En ce qui concerne les émetteurs « États et assimilés » détenus directement, 94,5 % étaient couverts par une analyse ESG. La répartition par catégories ESG était la suivante :



Par rapport à l'année précédente, l'évolution de cette répartition par catégories s'établit comme suit :



La part de la catégorie « sous surveillance » a nettement diminué en 2017.

4. Analyse TEE

4.1 Émetteurs privés

a) Méthode d'analyse TEE

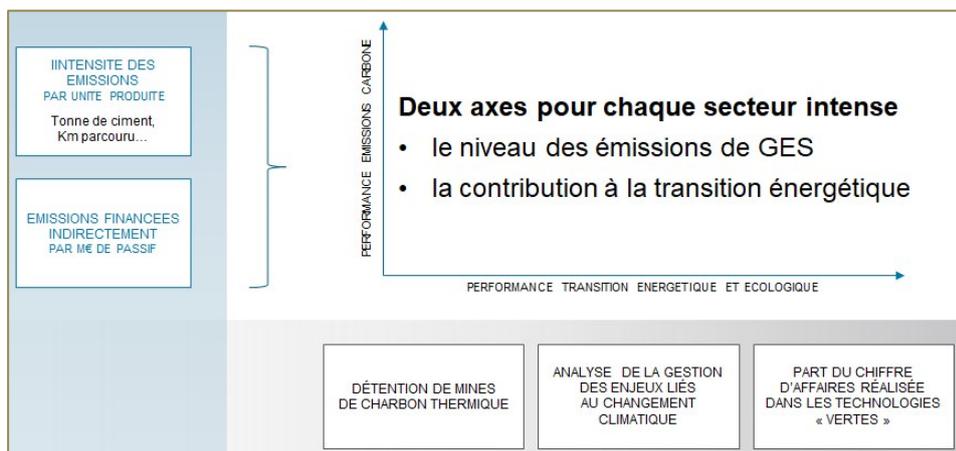
Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- une empreinte carbone du portefeuille et d'un benchmark,
- une analyse TEE des émetteurs.

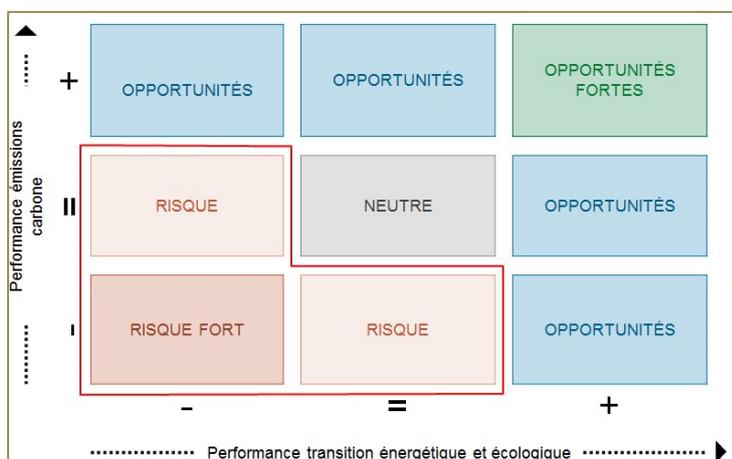
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobiles & Parts, Basic Ressources, Chemicals, Construction & Materials, Oil & Gas, Utilities...).

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- l'intensité de Gaz à Effet de Serre des activités de l'entreprise,
- l'implication de l'émetteur dans la transition énergétique.



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue :



À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

b) Informations utilisées pour l'analyse

Les émissions carbone ou émissions de GES (gaz à effet de serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- **émissions directes de GES (ou SCOPE 1)** : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses... ,
- **émissions à énergies indirectes (ou SCOPE 2)** : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ,
- **autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)** : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions... .

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois SCOPES pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du SCOPE 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

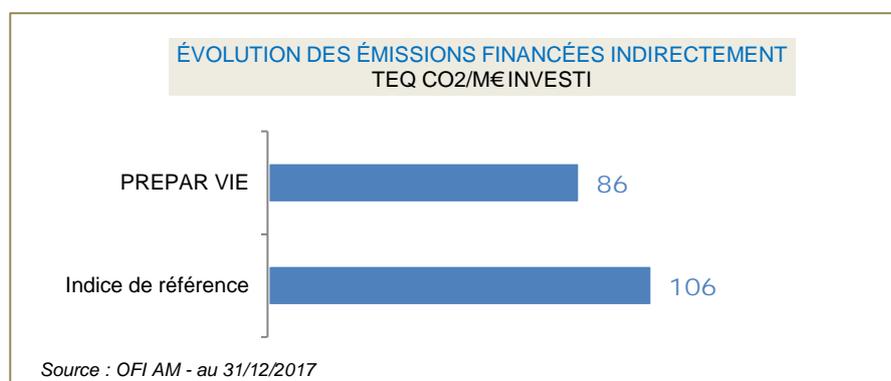
c) Résultats de l'analyse TEE

► Empreinte carbone

Le calcul des émissions financées indirectement a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

La formule s'écrit :

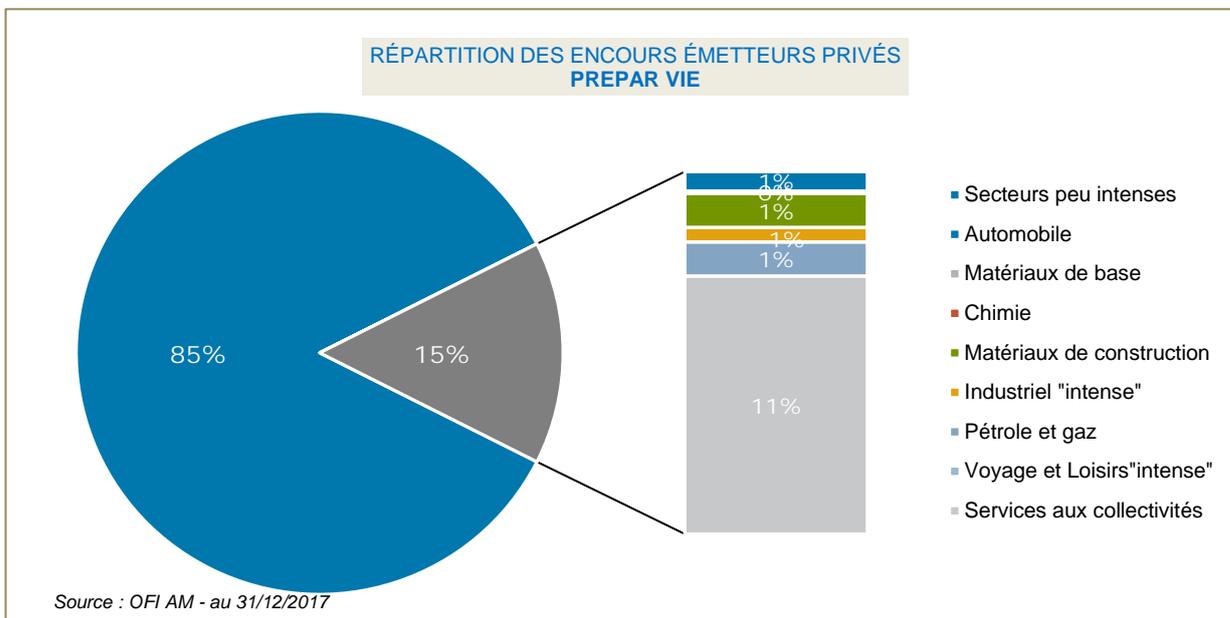
$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$



A fin 2017, cette information était disponible pour 87 % de l'encours des émetteurs privés en portefeuille et 96 % de celui de l'indice de référence.

► Secteurs intenses - Répartition

À fin décembre 2017, la répartition sectorielle des encours émetteurs privés du portefeuille, entre « secteurs intenses » et « peu intenses » en émissions carbone, était la suivante :

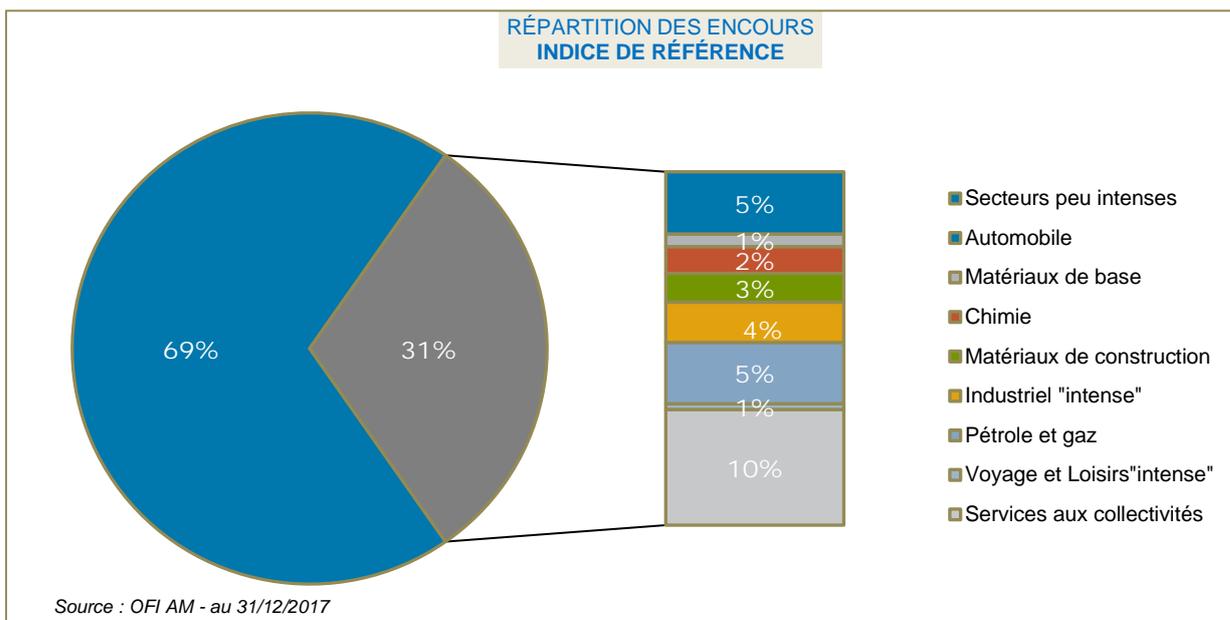


La proportion des secteurs intenses dans notre portefeuille reste peu élevée (15 % en 2017 contre 18 % en 2016).

Les émissions indirectes produites par les émetteurs privés en portefeuille étaient générées à 97,1 % par ces secteurs intenses.

Le secteur des « services aux collectivités » représente le pourcentage le plus important parmi ces secteurs très émetteurs de GES.

À titre de comparaison celle de l'indice de référence s'établissait comme suit :

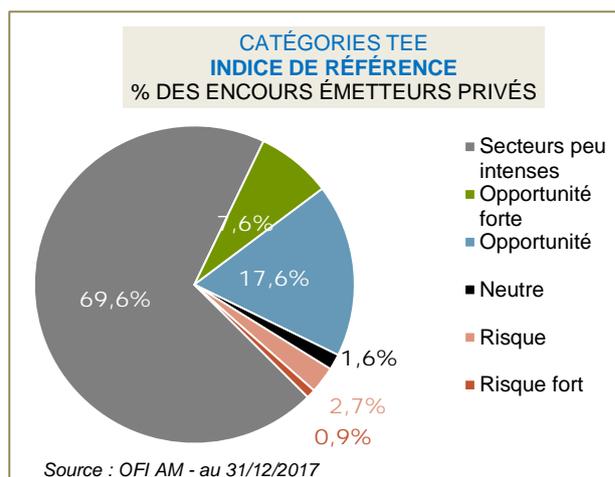
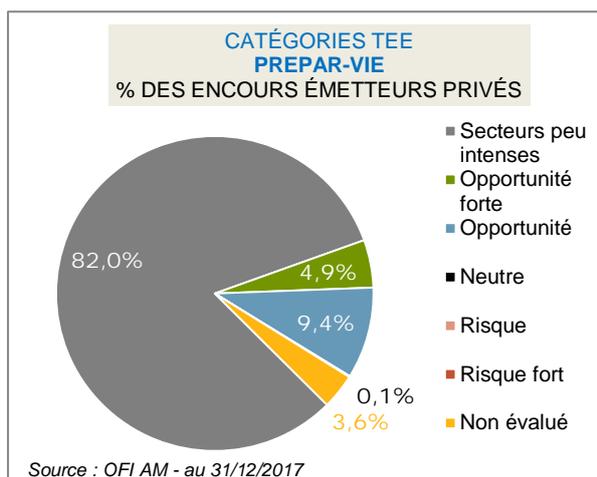


► Secteurs intenses – Fortes intensités

Les émetteurs privés qui présentaient la plus forte intensité carbone du portefeuille étaient les suivants :

Emetteur	Secteur	% encours émetteurs privés	Emissions financées indirectement
VATTENFALL	Services aux collectivités	1,79 %	16,1
ENGIE	Services aux collectivités	1,75 %	7,7
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	0,98 %	4,9
ENI	Pétrole et Gaz	1,35 %	2,5
ENEL	Services aux collectivités	0,6 %	2,3
EDF	Services aux collectivités	1,86 %	2
SUEZ	Services aux collectivités	0,93 %	1,4
GAS NATURAL SDG	Services aux collectivités	0,33 %	0,8
FORTUM OYJ	Services aux collectivités	0,14 %	0,7
INNOGY SE	Services aux collectivités	1,57 %	0,5
Total		11,3 %	38,9

► Répartition par catégories TEE



Par rapport à l'année dernière, cette répartition par catégorie TEE a évolué ainsi :



d) Émetteurs présentant des risques et/ou des opportunités au regard de la TEE

- ▶ **Comparaison de la présence d'émetteurs détenant des mines de charbon thermique dans l'indice de référence et dans le portefeuille**

Les entreprises qui produisent du charbon sont non seulement très émettrices de Gaz à Effet de Serre, mais ont également un très fort impact environnemental de manière générale. Deux types de charbon existent : le charbon thermique, utilisé comme source d'énergie (production d'électricité par exemple) et le charbon métallurgique, utilisé dans les processus de production de l'acier.

Contrairement au charbon thermique qui peut être remplacé par une autre source d'énergie, le charbon métallurgique n'a pas de solution de substitution à ce jour.

C'est pourquoi le tableau ci-après concerne uniquement les émetteurs qui détiennent, directement ou indirectement, des mines de charbon thermique.

Emetteur	% encours indice de référence	% encours émetteurs privés
ANGLO AMERICAN PLC	0,18 %	
BHP BILLITON LTD	0,32 %	
CEZ AS	0,17 %	
GLENCORE PLC	0,30 %	
NTPC LTD	0,02 %	
PGE POLSKA GRUPA ENERGETYCZNA	0,02 %	
QR NATIONAL LTD	0,05 %	
RIO TINTO	0,06 %	
RWE	0,04 %	
SOUTHERN	0,05 %	
TAURON POLSKA ENERGIA SA	0,02 %	
WESFARMERS LTD	0,06 %	
Cumul	1,29 %	0,00 %

Pas d'émetteurs en portefeuille qui détiennent des mines de charbon.

- ▶ **Comparaison de la présence d'émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles dans le benchmark et dans le portefeuille**

Voir Tableau ci-après

Emetteur	% encours indice de référence	% encours émetteurs privés
ANGLO AMERICAN PLC	0,18 %	
AP MOLLER - MAERSK A/S	0,12 %	
APETRA	0,04 %	
BASF	0,39 %	
BG GROUP PLC	0,12 %	
BHP BILLITON LTD	0,32 %	
BP	0,72 %	
CENTRICA PLC	0,04 %	
CEZ AS	0,17 %	
CNOOC CURTIS FUNDING NO.	0,03 %	
EDF	1,64 %	1,86 %
ENEL	0,53 %	0,60 %
ENGIE	0,84 %	1,75 %
ENI	0,74 %	1,35 %
EON	0,19 %	
GALP ENERGIA SGPS SA	0,03 %	
GAS NATURAL SDG	0,49 %	0,33 %
GLENCORE PLC	0,30 %	
KINDER MORGAN HOLDCO LLC	0,06 %	
KOREA GAS CORP	0,02 %	
MACQUARIE GROUP LTD	0,07 %	
MOL HUNGARIAN	0,04 %	
NTPC LTD	0,02 %	
OIL NATURAL GAS CORP LTD	0,03 %	
OMV AG	0,27 %	
ORIGIN ENERGY LTD	0,10 %	
PEMEX	0,62 %	
PGE POLSKA GRUPA ENERGETYCZNA	0,02 %	
POLSKI KONCERN NAFTOWY ORLEN	0,06 %	
QR NATIONAL LTD	0,05 %	
REPSOL	0,24 %	
RIO TINTO	0,06 %	
RWE	0,04 %	
SHELL	0,52 %	
SIGMA ALIMENTOS SA	0,03 %	
SINOPEC GRP OVERSEA 2013	0,03 %	
SOUTHERN	0,05 %	
SSE	0,15 %	
STATOIL	0,36 %	
TAURON POLSKA ENERGIA SA	0,02 %	
TOTAL	1,21 %	
UNIPER SE	0,02 %	
VALE	0,04 %	
WESFARMERS LTD	0,06 %	
Cumul	11,08 %	5,89 %

Le portefeuille détient un pourcentage d'émetteurs détenant des réserves fossiles bien inférieur à celui de l'indice de référence.

► **Principaux émetteurs apporteurs de solutions dans les technologies « vertes » présents dans le portefeuille à fin décembre 2017**

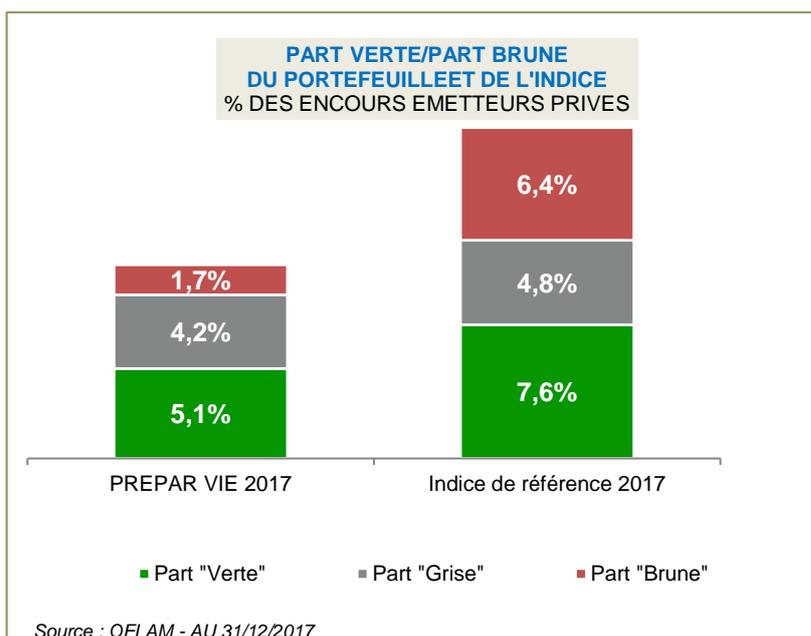
On entend par « technologies vertes » les solutions liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et le traitement des eaux.

Thème	Emetteur	Positionnement	% CA Clean Tech	% encours émetteurs privés
Energies renouvelables	EDF	EDF bénéficie d'importantes capacités de production en hydroélectricité (17% à fin 2017) et, même s'il doit encore faire des efforts sur le solaire et l'éolien, c'est l'un des plus importants producteurs d'énergies renouvelables européens.	20	1,90 %
Energies renouvelables	ENGIE	Après avoir pris l'engagement de sortir du charbon le groupe se tourne résolument vers les énergies renouvelables et est déjà l'un des plus gros fournisseurs d'énergie renouvelable (19 000MW) avec d'importants développements en cours.	20	0,20 %
Energies renouvelables, bâtiments "verts"	FORTUM OYJ	L'hydroélectricité (35% de ses capacités de production) fait de Fortum un acteur majeur en termes d'énergies renouvelables. Complété par un peu plus de 2% de biomasse, éolien et solaire, le groupe affiche un mix à 37% renouvelable.	32	0,14 %
Energies renouvelables, Recyclage	SUEZ	Suez ambitionne de devenir un leader en termes d'énergie "propre". A ce jour, 100% de ses 751 MW de capacités installées proviennent des déchets. Le groupe est en avance sur ses concurrents.	63	0,90 %
Recyclage	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Acteur majeur du secteur des déchets, Veolia affiche déjà un chiffre d'affaires provenant de technologies vertes de plus de 50% en 2016. Et cette tendance devrait s'accroître au regard de ses objectifs.	53	0,98 %
Bâtiments "verts"	VINCI	Les activités de VINCI sont directement liées aux défis de la croissance verte. Ses offres contribuent à réduire les quantités de matériaux mis en œuvre lors des travaux et les consommations énergétiques des ouvrages, et à préserver la biodiversité.	28	0,82 %

► **Synthèse : présence dans les énergies fossiles et/ou les technologies vertes**

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- détenant des réserves de combustibles fossiles, désignés par le terme « Part brune » d'émetteurs privés du portefeuille,
- proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10 % minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte »,
- détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



e) Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique

► **Le Scénario 2°C**

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

► **L'AIE comme référence**

Sur la base de cet objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier est en quelque sorte la feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

► **2° Investing Initiative : l'alignement des investissements aux objectifs climatiques**

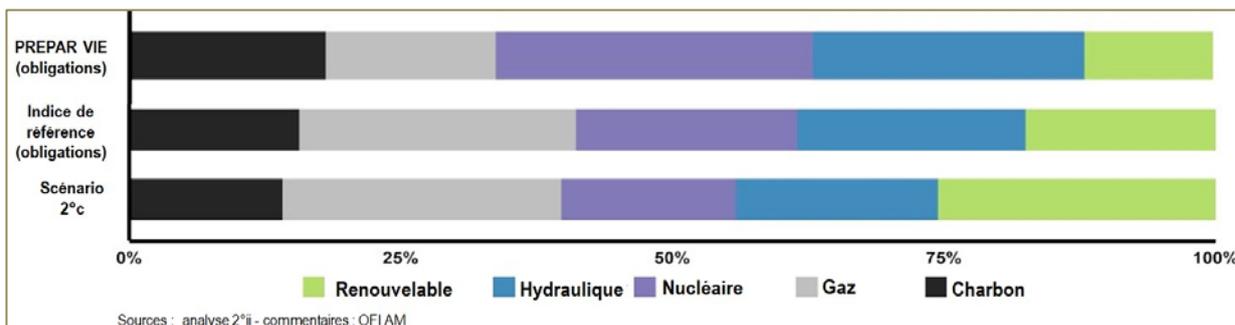
2° Investing Initiative (2ii) est un groupe de réflexion créée en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- de développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières,
- de déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C,
- de favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

2ii a ainsi mis au point une analyse de l'alignement des portefeuilles actions et obligations d'entreprises avec l'objectif 2°C, en se basant sur les scénarios de l'AIE. Les secteurs couverts par cette analyse correspondent aux secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre. Cette analyse permet de comparer pour les diverses technologies, l'état d'avancement des émetteurs en portefeuille par rapport au Scénario 2°C.

► **Pour les producteurs d'électricité :**

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille, de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2022.

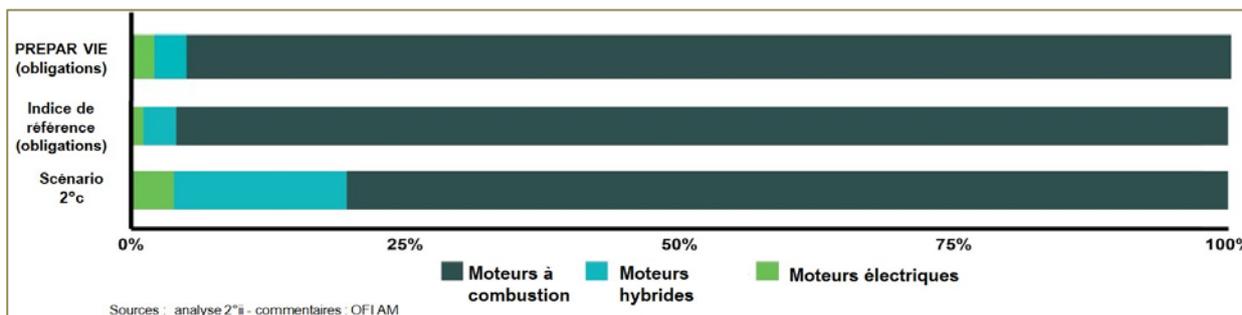


Alors que l'objectif 2°C est largement atteint pour la part de l'hydraulique dans le mix énergétique du portefeuille, il n'en est pas de même pour la part des autres énergies renouvelables et du charbon. En effet, les énergies renouvelables sont sous pondérées par rapport au Scénario 2°C tandis que la part du charbon est trop élevée.

A titre de comparaison, pour l'indice de référence, les objectifs sont quasiment atteints pour la part de charbon dans le mix énergétique des producteurs d'électricité (90 %), et atteints pour la part de l'hydraulique. L'indice est en retard en ce qui concerne la part des autres énergies renouvelables (68 % de l'objectif 2°C).

► **Constructeurs automobiles**

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque technologie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille, de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2022.

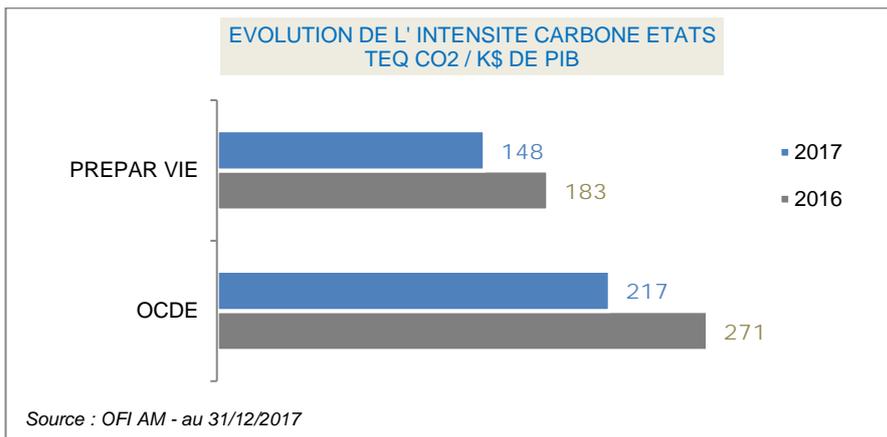


b) Résultats de l'analyse TEE

► **Empreinte carbone**

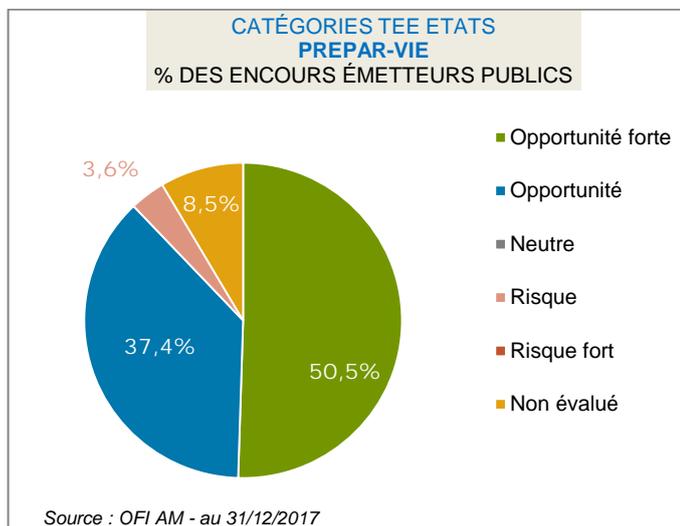
Sur les États, l'intensité carbone est estimée à partir de données publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

La moyenne pondérée des encours « États » du portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE.



► **Répartition par catégories TEE**

À fin décembre 2017, la répartition des encours des émetteurs « États » par catégorie carbone était la suivante :



Un seul Etat était en catégorie TEE « Risque » : la SLOVENIE.

La part « Non évaluée » correspondait au MAROC et à ISRAEL.